

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES AUX ETUDIANTS
PROJET CAP GRADUATE SCHOOL

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 22 JUIN 2021,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'arrêter les modalités d'attribution des aides individuelles aux étudiants Projet CAP Graduate School telles que
présentées en annexe.

Membres en exercice : 42

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2021-06-22-04

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES AUX ETUDIANTS

PROJET CAP GRADUATE SCHOOL

CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre de l'appel à projets du PIA4 Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence (SFRI), l'UCA a déposé un dossier intitulé Clermont Auvergne Project – *Graduate school* (CAP GS). Il vise à répondre aux critères de l'appel à projets :

- Renforcer l'impact et l'attractivité internationale de leur formation par la recherche dans les domaines scientifiques distingués par les initiatives PIA ;
- Structurer la formation par la recherche au niveau du site, en rassemblant notamment des formations de Master et de Doctorat en prolongement des actions menés au sein des initiatives IDEX-ISITE ;
- Démontrer une forte dimension internationale, et des liens étroits avec les acteurs socio-économiques ;
- Définir des modalités de recrutement ambitieux d'étudiants tant en Master qu'en Doctorat.

Le projet CAP GS est porté par l'UCA, avec 6 établissements partenaires (au moment du dépôt du projet) : SIGMA Clermont, VetAgro Sup, CNRS, INRAE, INSERM, FERDI. Le projet a été conventionné le 29 janvier 2021, pour une durée de 8 ans (du 01/06/2021 au 31/05/2029) et un montant de l'aide de l'Etat de 12 M€.

CAP GS se décline en 7 *graduate tracks* :

<i>Graduate track</i>	Acronyme	Responsables	Institut porteur
<i>International Development Graduate Track</i>	IDGT	Samuel Guérineau	Institut DEM
<i>Graduate Track for Intelligent and Innovative Mobility</i>	IIM	David Hill	Clermont Auvergne INP
<i>Graduate Track for volcano in the Earth system research</i>	InVolc	Tahar Hammouda	Institut des Sciences
<i>Graduate Track Changing Environments</i>	CE GT	Johannes Steiger	Institut SVSAE
<i>Graduate Track of Nutrition Health and Mobility</i>	NHMG	Corinne Malpuech et Laurent Morel	Institut SVSAE
<i>Graduate Track for Mathematics and Physics</i>	MPGT	Stéphane Monteil	Institut des Sciences
<i>Graduate Track for Humanities and Social Sciences</i>	H2S GT	Géraldine Rix	Institut LLSHS

Les *graduate tracks* prévoient de mettre en œuvre les dispositifs suivants : aides individuelles pour attirer des étudiants de bon niveau en Master, et en doctorat, contrats doctoraux, professeurs invités, modules transverses, cours en anglais, stages en laboratoire pour les étudiants de L3 et de Master, colloques, échanges internationaux, écoles d'été... Chaque *graduate track* possède une certaine latitude dans le choix et la combinaison des outils ci-dessus.

S'agissant des aides individuelles accordées aux étudiants des *graduate tracks* de CAP GS, le Directoire a fixé, le 27 mai dernier, un montant minimal de 4.000€ et un montant maximal de 6.000€, par étudiant et par année universitaire.

Au-delà de ces bornes financières, il convient de définir les modalités d'attribution des aides individuelles ainsi accordées. La présente proposition vise à fixer des règles communes, sans pour autant déterminer un cadre trop rigide. A titre d'illustration, le public des aides attribuées ne sera pas nécessairement identique dans tous les *graduate tracks* : il pourra s'agir d'étudiants de M1, et/ou de M2, et/ou de doctorants.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Tous les candidats à l'inscription dans un *graduate track* (M1, M2, doctorants) sont autorisés à solliciter une aide à ce titre.

Le dossier devra contenir (pièces communes à tous les *graduate tracks*) :

- (1) un curriculum vitae ;
- (2) une lettre de motivation présentant le projet d'étude/de recherche et les raisons pour venir étudier à l'UCA dans le cadre du programme CAP GS ;
- (3) les derniers relevés de notes (selon les cas : de la Licence ou d'un diplôme équivalent, de M1 ou équivalent, de Master ou diplôme équivalent) ;
- (4) une lettre de soutien d'enseignant ou de personne ayant travaillé avec le ou la candidat(e) dans un cadre académique ou scientifique.

Chaque *graduate track* pourra compléter cette liste, et demander la traduction des documents en français et/ou en anglais.

Le dossier sera déposé sous forme numérique, selon un calendrier défini par le *graduate track*, en fonction du ou des public(s) visé(s) : M1/M2/doctorant.

CRITERES D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- qualité académique des candidats (parcours, notes et recommandations),
- motivation des candidats pour venir étudier à l'UCA, et y faire de la recherche, dans le cadre du programme CAP GS.

Chaque *graduate track* pourra compléter ces critères au regard de ses objectifs de publics, notamment en termes de cibles géographiques au plan international.

COMMISSION D'ATTRIBUTION

Une commission consultative sera créée pour chaque *graduate track*, au sein de l'Institut concerné, et elle comprendra :

- Le/la/les responsable(s) du *graduate track*, président(e) de la commission,
- Le/la/les responsable(s) de mention(s) et/ou de parcours compris dans le *graduate track* ;
- Toute personne dont la présence sera jugée utile par le/la/les responsable(s) du *graduate track*.

La proposition d'attribution des aides financières sera validée par le comité de pilotage du *graduate track* avant Arrêté du Président.